

COMpte RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Nombre de membres en exercice : **23**
Quorum : 11
Nombre de membres présents : **15**
Date de la convocation : **02/07/2020**

Secrétaire de séance : **Madame Catherine HENROTTE**

Le **Dix Juillet Deux Mille Vingt**, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Bernard MAUZÉ – Maire
Mme Michelle ECLERCY - Adjointe
M. Jean HAMACHE, Mme Françoise MARTIN, Mme Viviane BETOULLE, Mme Valérie DOLIMIER, M. Franck HUET, M. Laurent LANCEREAU, Mme Élisabeth LOUIS, Mme Fanny ABRIAT, Mme Virginie SILLARD, M. Guillaume AUTEXIER, M. Aurélien TESTIER, Mme Gwendoline RABALLAND-JOUSSELIN, Mme Catherine HENROTTE formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 23 membres.

Excusés avec pouvoirs : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

MANDANTS	MANDATAIRES
M. Michel GOURJAULT	M. Bernard MAUZÉ
Mme Stéphanie VERRIER	Mme Gwendoline RABALLAND-JOUSSELIN
M. Eric COUSIN	Mme Michelle ECLERCY
Mme Nathalie BRIONNET	M. Aurélien TESTIER
M. Laurent CLÉMENT	M. Guillaume AUTEXIER
Mme Mélanie VIOLON-CLÉMENT	Mme Valérie DOLIMIER
M. Guillaume GILLES	M. Jean HAMACHE

Absent : M. Bernard BESSON

Assistaient également à la séance : M. MÉRAL – Directeur Général des Services,
Mme DORAT - Adjoint Administratif Principal.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 Juin 2020 est adopté à l'unanimité.

INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Patrice GAINANT a démissionné de son poste de Conseiller Municipal. Comme il a été prévu lors des dernières élections municipales d'avoir des Conseillers Municipaux « remplaçants », il est proposé de remplacer le démissionnaire par Madame Catherine HENROTTE qui se trouvait en 24^{ème} position sur la liste des Conseillers.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET LEURS SUPPLÉANTS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020

Monsieur le Maire rappelle le décret n°2020-812 du 30 Juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection de deux Sénateurs dans le département de la Vienne. Il rappelle également l'arrêté n°2020-DCL/BER-371 du 30 Juin 2020, fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour l'élection des Sénateurs de la Vienne le dimanche

27 Septembre 2020. Cet arrêté précise que le Conseil Municipal est convoqué au lieu habituel de réunion le Vendredi 10 Juillet 2020 en vue de désigner ces délégués et suppléants.

Il est précisé que les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les Conseillers Municipaux, sur une même liste paritaire (parité alternative) suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage, ni vote préférentiel.

La commune de Ligugé doit désigner 7 délégués et 4 suppléants.

Délibération :

En application des articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 du Code Électoral, le Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ s'est réuni pour procéder à l'élection de sept délégués et quatre suppléants.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et Madame Catherine HENROTTE a été désigné Secrétaire par le Conseil Municipal. Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal et a dénombré 22 Conseillers présents ou représentés.

Le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux Conseillers Municipaux les plus âgés (Madame Michelle ECLERCY et Monsieur Jean HAMACHE) et les deux Conseillers Municipaux les plus jeunes (Madame Gwendoline RABALLAND-JOUSSELIN et Monsieur Aurélien TESTIER) présents à l'ouverture du scrutin.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des articles L.289 et R.133 du Code Électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

À l'ouverture du scrutin, le Maire a constaté qu'une liste de candidats avait été déposée.

Résultats de l'élection :

- ✓ Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- ✓ Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 22
- ✓ Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0
- ✓ Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau 0
- ✓ Nombre de suffrages exprimés 22

Nom de la liste	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
LIGUGÉ	22	7	4

Proclamation des élus :

Le Maire a proclamé élus délégués et suppléants de la liste « LIGUGÉ » :

Mandat de l' élu	Nom Prénom
Délégués titulaires	MAUZÉ Bernard
	VERRIER Stéphanie
	GOURJAULT Michel
	ECLERCY Michelle
	HAMACHE Jean
	BRIONNET Nathalie
	GILLES Guillaume
Délégués suppléants	RABALLAND-JOUSSELIN Gwendoline
	TESTIER Aurélien
	DOLIMIER Valérie
	AUTEXIER Guillaume

DÉSIGNATION DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Monsieur le Maire propose de créer 6 postes de Conseillers Municipaux délégués à compter du 1^{er} Août 2020.

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'installation du Maire et des Adjoints, il avait été prévu de nommer des Conseillers Municipaux délégués sur différentes compétences communales. Il propose au Conseil Municipal de créer six postes de Conseillers Municipaux délégués à compter du 1^{er} Août 2020 pour les personnes et missions suivantes :

- Un poste de Conseiller délégué pour le « **Développement économique, commercial, artisanal et emploi** ». Monsieur le Maire propose de nommer **Monsieur Guillaume GILLES** sur ce poste,
- Un poste de Conseiller délégué à la « **Communication** ». Monsieur le Maire propose de nommer **Madame Nathalie BRIONNET** sur ce poste,
- Un poste de Conseiller délégué pour la « **Nature, environnement et patrimoine naturel** ». Monsieur le Maire propose de nommer **Madame Valérie DOLIMIER** sur ce poste,
- Un poste de Conseiller délégué pour la « **Culture, loisirs et tourisme** ». Monsieur le Maire propose de nommer **Madame Gwendoline RABALLAND-JOUSSELIN** sur ce poste,
- Un poste de Conseiller délégué pour la « **Jeunesse** ». Monsieur le Maire propose de nommer **Madame Fanny ABRIAT** sur ce poste,
- Un poste de conseiller délégué pour le « **Sports, animation et vie associative** ». Monsieur le Maire propose de nommer **Monsieur Jean HAMACHE** sur ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ✓ De confier ces missions aux personnes citées ci-dessus, à compter du 1^{er} Août 2020,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

FINANCES : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2020.

Délibérations :

Monsieur le Maire remercie le travail de la commission sports, animation et vie associative et donne la parole à Monsieur Jean HAMACHE pour la présentation des travaux de cette commission au sujet de l'attribution des subventions 2020 aux associations.

ASSOCIATIONS	EN FONCTIONNEMENT	EN PROJET(S)		TOTAL
ACCA	340 €	0		340 €
CANIKAZES 86	300 €	2000 €	En attente	300 €
GV DU CLAIN	500 €	64 €		564 €
CLUB DE JUDO MIOSSON		1500 €	En attente	
CLUB DE BADMINTON	3 300 €	3 000 €	En attente	3 300 €
CLUB DE FOOTBALL	16 000 €	3 350 €	En attente	16 000 €
BODY FORME LIGUGE	400 €	600 €		1 000 €
CLUB DE VOLLEY-BALL	380 €			380 €

LES PASSE-PARTOUT	100 €	180 €		280 €
TENNIS DE TABLE	700 €	2 200 €	En attente	700 €
UCC HANDBALL	1 200 €	0		1 200 €
VILITEUIL TENNIS	1 400 €	700 €	En attente	1 400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'attribution des subventions aux associations d'activités de la Jeunesse et des sports présentées ci-dessus.

Monsieur Le Maire remercie la commission Lien Social et donne la parole à Madame Michelle ECLERCY pour la présentation des travaux de la commission au sujet de l'attribution des subventions 2020.

ASSOCIATIONS	EN FONCTIONNEMENT	EN PROJET(S)		TOTAL
AFTIL	225 €	65 €	En attente	225 €
Club des lévriers sportifs	200 €			200 €
AY 128	2 000 €			2 000 €
Amitiés et Loisirs	200 €			200 €
Club Patchwork Récréapatch	150 €	200 €		350 €
Les Amis de Violet	500 €			500 €
Les Compagnons d'Hynao	200 €	3 500 €	Rabelaiseries 2020	3 700 €
Printemps des Arts	150 €			150 €
Maison Pour Tous	2 000 €	550 €		2 550 €
Kiosqui's passe		2675 €	En attente	2 675 €
Compagnie théâtre Bouches à Oreilles		500 €	Activité vidéo	500 €
Ecole de musique Intervalles	8 000 €	2 300 €	En attente	8 000 €
BD LIRE 86		2 000 €	Festival	2 000 €
Association des Parents d'Élèves		1 000 €	Animations	1 000 €
Société des Mobilisés et Volontaires	500 €	300 €	Équipements	800 €
Groupement des Commerçants (GCIA)	100 €	200 €	Animations	300 €
Comité de jumelage Ligugé/St Benoit/Lorch	500 €			500 €

Comité de jumelage Ligugé/Sonning	500 €			500 €
Intégration au collège	10 € par élève			10 € par élève
Foyer Collège Renaudot	200 €			200 €
Chambre des Métiers	250 €			250 €
Ancre	2 123.75 €			2 123.75 €
Informatique		600 €		600 €
La Main tendue	1 000 €			1 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'attribution des subventions aux associations d'activités sociales, culturelles et diverses présentées ci-dessus.

PERSONNEL : ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE

Le Conseil Municipal propose d'attribuer une prime exceptionnelle aux agents concernés, par le présentiel durant la période de confinement.

Délibération :

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 11 de la loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, le Conseil Municipal peut verser une prime exceptionnelle aux agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire afin de tenir compte d'un surcroît de travail significatif pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et assurer la continuité des services publics.

Cette prime peut bénéficier aux :

- Fonctionnaires stagiaires et titulaires,
- Agents contractuels de droit public,
- Agents de droit privé,
- Fonctionnaires hospitaliers mis à disposition

Le montant maximum de la prime exceptionnelle est de 1 000 €.

La prime exceptionnelle sera versée en une seule fois ou en plusieurs fois en 2020.

Peuvent percevoir la prime exceptionnelle les agents particulièrement mobilisés pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel.

La Commune de LIGUGÉ a mis en place ce Plan de Continuité des Activités (PCA) à compter du 17 mars et jusqu'au 10 mai 2020.

Le critère d'attribution est le contact avec le public.

L'attribution de la prime fera l'objet d'un arrêté individuel du Maire

Le Maire fixera :

- Les bénéficiaires au regard des modalités d'attribution définies par l'assemblée ;
- Les modalités de versement ;
- Le montant alloué à chacun dans la limite du plafond fixé par le Conseil Municipal.

Ce montant est individualisé et peut varier.

Le montant est proratisé en fonction du temps de travail des agents.

Le versement de la prime exceptionnelle est non reconductible.

La prime exceptionnelle est cumulable avec :

- Le RIFSEEP (IFSE et CIA) ;
- Tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ;
- Le versement d'une indemnité compensant des heures complémentaires et/ou supplémentaires ;
- Le versement d'une indemnité compensant des astreintes ;
- Le versement d'une indemnité compensant des interventions dans le cadre de ces astreintes.

Cette prime est d'un montant de 30 € par jour de présentiel.

La prime exceptionnelle est exonérée d'impôt sur le revenu, de cotisations et de contributions sociales.

Considérant :

- L'article 11 de la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020,
- Le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'État et de la Fonction Publique Territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'adopter la proposition du Maire,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants,
- Que les dispositions de la présente délibération prendront effet immédiatement.

COMMISSIONS COMMUNALES

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE COMPÉTENCES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'évoquer les travaux des différentes commissions communales.

Monsieur Bernard MAUZÉ pour Monsieur Eric COUSIN pour la Commission Bâtiments Voirie Réseaux et Développement Urbanistique et Cadre de Vie : Les travaux de réfection de l'entrée de la Mairie sont en cours, les fenêtres de la Salle Jean Monnet seront changées et la verrière du rez-de-chaussée sera remplacée de façon à agrandir l'accueil. Les travaux de réfection de la toiture sont reportés en 2021 du fait du surcroît de travail de l'entreprise retenue. Pour l'école élémentaire, les huisseries seront remplacées dans le logement au-dessus du restaurant scolaire. Un gazon synthétique sera posé dans la cour. Pour l'école maternelle, les jeunes du Chantier de Jeunes sont en train de préparer les murs des toilettes et le bureau du Directeur sera également refait. Les travaux d'aménagement du Cimetière sont toujours en cours, la partie centrale sera terminée avant la fin Juillet.

Madame Michelle ECLERCY pour la Commission Lien Social et Petite Enfance : Elle précise que pendant toute la période de confinement l'épicerie sociale « La main tendue » a toujours été ouverte afin de venir en aide à plusieurs familles ligugéennes dans le besoin.

Monsieur Jean HAMACHE pour la Commission Sports, Animation et Vie Associative : Il informe que le marché de Noël aura lieu le Samedi 5 Décembre 2020 à la Mairie et sur la Place. Des réunions techniques ont eu lieu avec les services techniques et les commerçants (métiers de bouche) de Ligugé. Il précise que la Fête de la Place aura lieu en Juin 2021. Il attend la date du Raid Saint-Martin pour fixer la date de cette manifestation.

Il informe également qu'une équipe de plongeurs de Montmorillon est venue, gratuitement, nettoyer la traversée du Clain sous la Faravelle. Enfin, Il annonce qu'une initiation à la plongée sera proposée dans le cours de l'été aux Ligugéens dans un bassin de 50 m³.

Dans la mesure du possible, la journée des associations aura lieu le 13 Septembre 2020.

Madame Valérie DOLIMIER pour la Commission Nature, Environnement et Patrimoine Naturel: Elle informe que sa commission répertorie les arbres et fleurs présent dans les massifs dans le but d'obtenir « une fleur » dans le classement des villes et villages fleuris.

Elle souhaite mobiliser les jeunes Ligugéens pour organiser une journée citoyenne dans le but de ramasser les déchets. Cette animation pourrait avoir lieu en Octobre. Un contact doit être pris avec les services de GRAND POITIERS.

Elle annonce qu'elle vient de faire obtenir, par VIENNE NATURE, le label « havre de paix pour la Loutre » qui est présente à la Filature et aux Iles de Pont. Elle remet une pancarte à faire installer à la Filature.

Madame Fanny ABRIAT pour la Commission Jeunesse : Elle informe que les chantiers de jeunes sont reconduits ainsi que les soirées ados. Une réflexion doit être menée pour mettre en place du lieu d'accueil pour les adolescents. Cet accueil doit être placé à un endroit éloigné des habitations pour éviter les désagréments. Il faudra prévoir du personnel et des bénévoles. Une rencontre doit avoir lieu avec l'ANCRE de SAINT-BENOIT.

Madame Gwendoline RABALLAND-JOUSSELIN pour la Commission Culture, Loisirs et Tourisme : Elle présente les animations proposées par la Médiathèque. Elle précise que l'après-midi jeux est reconduite pendant les vacances de la Toussaint. L'animation « nuit de la lecture » aura lieu en Janvier 2021.

Un projet est en cours d'élaboration pour la création d'un film historique sur la Commune en collaboration avec des Ligugéens afin de recueillir des témoignages.

Des visites de la Commune auront lieu le samedi matin en été. Une étude est menée pour communiquer via Instagram.

Monsieur Bernard MAUZÉ de la part de Madame Nathalie BRIONNET pour la Commission Communication : Il informe qu'une actualité par jour est diffusée aux personnes qui ont souhaité laisser leurs adresses e-mail et via facebook. Elle précise qu'elle attend les articles pour le bulletin municipal.

Monsieur Bernard MAUZÉ de la part de Madame Stéphanie VERRIER pour la Commission Enfance et Vie Scolaire : Il informe que pour la rentrée de Septembre, le nombre de classes est identique à l'année passée. Nous devons être vigilants pour la rentrée de Septembre 2021 car il est prévu plus de départ que d'arrivée d'élèves.

Monsieur Bernard MAUZÉ de la part de Monsieur Guillaume GILLES pour la Commission Développement Économique, Commercial, Artisanal et Emploi : Il informe que des rencontres ont eu lieu avec Monsieur NEZAR, Président de l'ADEEL (associations des entreprises de LIGUGE) et Madame SAINSON, Présidente des Commerçants de LIGUGE. Il précise que la boutique VERSION CRUE souhaite que soit installé sur la Place de la Mairie des tables de pique-nique pour l'été.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

ACTUALITÉS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE GRAND POITIERS

Monsieur le Maire informe qu'il vient d'assister à l'élection du Président de GRAND POITIERS. Madame Florence JARDIN, Maire de MIGNÉ AUXANCES est élue Présidente de la Communauté Urbaine. Il donne lecture de la liste des Vice-Présidents et Délégués du Président élus.

ACTUALITÉS DU SYNDICAT DU PLAN D'EAU DE LA FILATURE

Monsieur le Maire informe que Monsieur Eric COUSIN est Président du Syndicat du Plan d'Eau de la Filature, Monsieur Thierry MONTERO de SMARVES est Vice-Président et Monsieur Guillaume GILLES est Secrétaire.

Monsieur MAUZÉ rappelle que le bief est actuellement asséché dans le cadre de la rénovation des turbines. Lors de l'enlèvement de la vase, il a été découvert des fondations des différents murs qui sont en mauvais état. Nous devons donc les réparer pour un coût de 15 000 Euros.

DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CNRACL

Le Conseil Municipal accepte de passer une convention avec la CNRACL pour la réalisation des dossiers de retraite des agents municipaux dont le temps de travail est supérieur à 28 heures par semaine.

Délibération :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 24,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Vienne en date du 14 février 2020 autorisant le Président à proposer de nouvelles conventions de contrôle ou de réalisation aux collectivités et établissements publics affiliés pendant la durée de la convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts,

Considérant que le Centre de Gestion de la Vienne propose deux modalités d'accompagnement aux employeurs territoriaux pour leurs dossiers CNRACL, le contrôle ou la réalisation.

Le Maire présente à l'assemblée les tarifs pour les prestations de contrôle et de réalisation des dossiers CNRACL fixés par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Vienne à compter du 01/01/2020 :

Dossiers dématérialisés	convention réalisation	convention contrôle
L'immatriculation de l'employeur	24,00	-
L'affiliation	8,00	-
Le dossier de demande de retraite :		
• Pension vieillesse « normale » et réversion	48,00	24,00
• Pension départ anticipé hors invalidité (carrière longue, catégorie active, fonctionnaire handicapé...)	65,00	32,50
• Pension départ anticipé pour invalidité	80,00	40,00
• Demande d'avis préalable	32,00	16,00
Qualification de CIR	24,00	18,00
L'étude de retraite : droits acquis, estimation de pension	16€/heure	16€/heure
La fiabilisation du Compte Individuel Retraite (CIR)	12,00	9,00
Le droit à l'information : réalisation de la saisie des données dématérialisées (historiques de carrière et pré-liquidation) devant être transmises à la CNRACL	24,00	18,00
Aide à la correction des anomalies sur déclarations individuelles	16€/heure	16€/heure
Dossiers non dématérialisés	convention réalisation	convention contrôle
La demande de régularisation de services	24,00	24,00
La validation des services de non titulaire	32,00	32,00
Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB)	48,00	48,00

Après débats et discussions, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- autorisent Monsieur le Maire à signer la convention relative à la réalisation / au contrôle des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion applicable du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022,
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS

Le Conseil Municipal accepte de signer une convention de servitudes avec ENEDIS pour l'implantation d'un réseau électrique souterrain sur une parcelle communale AW 122 au Fief du Pilier pour l'électrification du lotissement.

Délibération :

Monsieur le Maire indique que l'aménagement du lotissement du Fief du Pilier nécessite d'améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique. Ces travaux obligent ENEDIS à emprunter la parcelle AW 122.

La convention présentée est une convention de servitudes pour les réseaux électriques dans le lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ D'accepter le principe de cette convention de servitudes pour les travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique dans le lotissement du Fief du Pilier,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec ENEDIS ainsi que tous documents relatifs à celle-ci.

COMMISSIONS DES IMPÔTS DIRECTS

Le Conseil Municipal valide la liste des trente-deux noms proposée pour constituer la Commission Communale des Impôts Directs municipale. Le Directeur Départemental des Finances Publiques choisira dans cette liste les huit titulaires et les huit suppléants qui constitueront la CCID.

Délibération :

L'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit l'institution d'une Commission Communale des Impôts Directs dans chaque Commune. Cette commission doit être renouvelée après chaque élection municipale.

Cette commission comprend neuf membres :

- ✓ Un Président élu par le Conseil Municipal : Monsieur Bernard MAUZÉ,
- ✓ Huit Commissaires titulaires et huit Commissaires suppléants désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques choisi parmi une liste de trente-deux noms proposés par le Conseil Municipal.

La Commission Communale des Impôts Directs intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et à un rôle consultatif, informatif et décisionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne les trente-deux personnes suivantes :

Monsieur Olivier MALLECOT
Monsieur Jean BRILLAUD
Monsieur Michel GOURJAULT
Monsieur Guillaume GILLES
Madame Louissette BIGET (Commune voisine)
Monsieur Jean POUDOU
Monsieur Bernard BILLEROT
Monsieur Jean-Michel RICHARD
Monsieur Hubert PUSSAULT
Madame Françoise BOUCHY
Monsieur Alain SOUCHAUD
Monsieur Jean-Claude GLANDIER

Monsieur Bernard COUTURIER
Monsieur Christian BONNE
Monsieur Jacques DANTAN
Madame Claudine HAIE
MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCE (bois) (représentée par Monsieur Christian BERNARD)
Monsieur Jean-Marie BRIMAUD
Monsieur Daniel VERPLANCKE
Monsieur Michel VAUGEOIS
Monsieur Michel GUILLOT
Monsieur Eric COUSIN
Madame Michelle ECLERCY
Monsieur Christian POIRIER
Monsieur Philippe POPIN
Monsieur Jean-Louis PINGUET
Monsieur Patrick BOBIN
Monsieur Daniel GROLEAU
Monsieur André LECOUTURIER
Monsieur Gérard COTTET
Monsieur Franck PARTHONNAUD
Madame Nadine PLANCHON

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE L'ANCIENNE POSTE

Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour la préparation et le suivi des travaux à réaliser dans l'ancienne Poste où il sera réalisé des salles pour les associations, et des logements locatifs. Le montant des honoraires serait d'environ 11.24 % du montant des travaux qui est estimé aujourd'hui à 320 000 HT.

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne Poste, la Commune a lancé une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre.

C'est le Maître d'œuvre Espace 3 Architecture - 22 rue du Belvédère à BIARD qui présente le meilleur rapport qualité/prix de la prestation demandée.

Cet Architecte se propose de travailler avec :

- un économiste : CIREYAM de CHASSENEUIL DU POITOU
- le BET Fluides d'ITES de VOUILLÉ,
- le BET Structures de DL STRUCTURES de BIARD.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a estimé les travaux à 320 000 € HT et propose les missions suivantes :

✓ Le diagnostic (DIAG)	5.449 %	1 960 € HT
✓ L'esquisse (ESQ)	3.114 %	1 120 € HT
✓ L'avant-projet (AVP)	8.674 %	3 120 € HT
✓ Le permis de construire (PC)	3.136 %	1 128 € HT

✓ Le projet (PRO)	16.904 %	6 080 € HT
✓ Dossier de consultation des entreprises (DCE + exe partiel DPGF)	9.230 %	3 320 € HT
✓ L'Assistance contrat de travaux (ACT)	13.456 %	4 840 € HT
✓ La Direction de l'Exécution des travaux (DET)	33.363 %	12 000 € HT
✓ L'Assistance aux opérations de réception (AOR)	6.673 %	2400 € HT

Soit un taux de mission de base de 11.24 %, c'est-à-dire 35 968 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve, le principe de cette mission de maîtrise d'œuvre avec ESPACE 3 ARCHITECTURE de BIARD pour la réhabilitation de l'ancienne Poste sur la base des missions ci-dessus présentées.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette contrat de maîtrise d'œuvre ainsi que tous les documents qui se rapportent à ce dossier.

DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS POUR LA VALLÉE DES LÉGENDES AVEC SAINT-BENOIT

Le Conseil Municipal désigne 4 membres du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale (SPL) de la Vallée des Légendes avec la Commune de SAINT-BENOIT.

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle le projet touristique dénommé « La Vallée des Légendes » qui a pour objectif, d'organiser le long de la Vallée du Clain, sur les territoires de communes concernées de LIGUGE et SAINT-BENOIT, une offre d'activité de tourisme et de loisirs, autour du thème de la nature, du patrimoine et de l'imaginaire. Le site touristique de la Vallée des Légendes s'étend entre les deux abbayes et apparaît comme un véritable fil rouge de l'animation touristique le long du Clain, sur le territoire des deux communes.

Il rappelle la création de la Société Publique locale (SPL), dont les deux Communes sont actionnaires.

Suite au renouvellement des Conseils Municipaux, il y a lieu de renouveler la composition du Conseil d'Administration. Il est donc proposé de désigner :

- ✓ Monsieur Bernard MAUZÉ
- ✓ Madame Gwendoline RABALLAND-JOUSSELIN
- ✓ Monsieur Michel GOURJAULT
- ✓ Madame Nathalie BRIONNET

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents désigne les représentants de la Commune de LIGUGÉ cités ci-dessus pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale de la Vallée des Légendes.

DÉSIGNATION D'UN GARANT SUPPLÉMENTAIRE DE L'ONF

Monsieur le Maire informe que deux garants ont été désigné lors d'une précédente réunion. Il est nécessaire d'en désigner un troisième pour se conformer à la convention de gestion signée avec l'Office National des Forêts.

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de LIGUGÉ a demandé à ce que les bois dont elle est propriétaire se voient appliquer le régime forestier et que l'Office National des Forêts (ONF) en assure la gestion.

La convention de gestion signée avec l'ONF stipule que trois garants doivent être désignés par le Conseil Municipal afin de représenter la Commune, notamment lors du cubage du bois vendu par la Commune aux particuliers.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer comme garants de l'Office National des Forêts :

- Madame Valérie DOLIMIER
- Monsieur Laurent CLÉMENT
- Monsieur Laurent LANCEREAU

APPROBATION DE NOUVEAUX TARIFS POUR L'ALSH

Le Conseil Municipal accepte de modifier quelques tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Délibération :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier des tarifs du fonctionnement de l'ALSH pour l'été 2020.

Il s'agit :

- ✓ de la rémunération forfaitaire pour les animateurs diplômés qui passe de 45 à 50 €,
- ✓ des tarifs pour les nuitées qui sont fixés à 15 € pour les encadrants et à 7 € pour les familles,
- ✓ des tarifs pour les veillées qui sont fixés à 10 € pour les encadrants et à 5 € pour les familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve, le principe de ces nouveaux tarifs à compter de ce jour ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui se rapportent à ce dossier.

ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

Le Conseil Municipal accepte d'acheter à Monsieur Michel BOUTIFARD, une emprise de 255 m² lui appartenant pour y aménager la piste cyclable vers les Alleuds.

Délibération :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'accord de Monsieur Michel BOUTIFARD propriétaire de la parcelle N° AV 67 aux Alleuds, pour vendre à la Commune une emprise de 255 m², pour y aménager une piste cyclable/piétonne.

L'accord porte sur un prix de 510 € pour le terrain et une indemnité pour perte de bois de 100.75 €.

Une indemnité pour perte de récolte 81.24 € sera donnée au fermier (Monsieur Guillaume BARRIQUAULT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le principe de cette acquisition d'une emprise de 255 m² de la parcelle N° AV 67, appartenant à Monsieur Michel BOUTIFARD de POITIERS,
- décide que les frais de Notaires (Maître GUIBERT à POITIERS) et autres frais seront supportés par la Commune,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet acte ainsi que tous les documents qui se rapportent à ce dossier.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN HAVRE DE PAIX POUR LA LOUTRE D'EUROPE DANS UNE PROPRIÉTÉ COLLECTIVE

Délibération :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loutre d'Europe est à nouveau présente dans nos rivières et en particulier sur le Clain, au niveau de l'île de la Filature.

Afin de poursuivre sa protection et d'identifier qu'elle est présente, il est proposé de passer une convention avec La Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFEPM), et son relais local VIENNE NATURE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve, le principe de cette convention
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tous les documents qui se rapportent à ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES

Dans le cadre des délégations accordés par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe qu'il a signé :

- l'accord pour l'installation d'une antenne TDF aux Ateliers Municipaux,
- le devis pour le changement des huisseries de la Salle Jean Monnet (MIROITERIE MELUSINE pour 25 712,75 € TTC),
- le devis pour l'alarme PPMS pour les écoles (ODPP LAURENTN pour 2 697,60 € TTC),
- le devis pour l'installation d'une fontaine à eau au Restaurant Scolaire (SERVI-HÔTEL pour 1 604,40 € TTC),
- le devis pour la ventilation à l'école maternelle (GEOFFROY pour 5 787,67 € TTC).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance et informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 7 Septembre 2020 à 20 heures.